



# **Stripe**

**Clubs: Corporate vs. Unincorporated  
(French)**

**Revision 1.1: September 2022**

**Rugby Canada Development Department**



## **Clubs: incorporation ou non**

Les clubs de rugby sont des organisations à but non lucratif. Il n'y a aucune exigence légale quant au format juridique qu'ils doivent prendre. Mais il y a essentiellement deux options :

L'incorporation: Un club peut être incorporé. Dans certaines provinces, l'organisation s'appelle une société (par exemple, en Colombie-Britannique, Alberta, Nouvelle-Écosse); dans d'autres, il s'agit d'une organisation sans but lucratif (par exemple, l'Ontario). Bien que certains détails de la loi applicable puissent varier, les sociétés et les organisations sans but lucratif sont essentiellement les mêmes, quelle que soit la nomenclature.

Dans chaque cas, un club constitué en société est une entité juridique distincte de ses membres. Son nom est officiellement reconnu. Elle a un conseil d'administration, élu par ses membres, et elle est régie par des statuts ou un document similaire. Elle doit produire une déclaration de revenus (même si, si elle est exploitée correctement, il s'agit d'une entité exonérée d'impôt). Elle conclut des contrats en son propre nom et les statuts réglementent généralement qui est autorisé à signer des documents et engage le club à des obligations légales en son nom.

Association sans incorporation: Si un groupe de personnes se rassemblent pour former un club sans créer une société ou une organisation à but non lucratif, ils forment ce qu'on appelle une association.

Un tel groupe est simplement un groupe d'individus liés par un objectif commun, faisant « affaires » sous le nom du club. Le groupe n'a pas d'existence juridique distincte ; il existe à travers les membres individuels. Souvent, le tout est régi par un accord d'adhésion ou un document similaire et les activités sont gérées par un ou plusieurs comités de membres. Le montage est plus simple et implique moins de formalités et de conformité légale et fiscale. Techniquement, tout contrat ou autre document doit être signé par chaque membre (bien que cette exigence soit souvent négligée et que d'un point de vue externe, les gens s'appuient sur un concept vague d'autorité apparente pour lier le club). Les actifs du club sont techniquement la copropriété de chaque personne qui est membre au travers du temps – de sorte que la responsabilité change chaque fois qu'un membre décède ou quitte autrement, et chaque fois qu'un nouveau membre est admis.



Le principal avantage de l'incorporation découle du statut d'entité juridique distincte expliqué ci-dessus. Pour citer quelques dispositions de la BC Societies Act:

- A member of a society is not, in that capacity, liable for a debt or other liability of the society.
- A society has the capacity, rights, powers and privileges of an individual of full capacity.

Si un club est poursuivi, c'est la société ou l'organisation sans but lucratif qui est poursuivie; si la poursuite est réussie, le justiciable a un recours contre les actifs de la société/organisation sans but lucratif. Les membres de la société ne sont pas exposés et ne peuvent être tenus responsables au nom du club. En revanche, si une association est poursuivie, chaque membre individuel est l'objet de la poursuite et ses actifs sont exposés si la poursuite est réussie.

Il y a d'autres implications – y compris la capacité du club à être le propriétaire enregistré du terrain, l'image projetée pour les commanditaires qui pourraient préférer faire affaire avec une structure plus formelle, une facilité accrue pour ouvrir et maintenir des comptes bancaires.

Il est important de noter que le fait que l'assurance d'une autre organisation puisse couvrir une réclamation contre un club et protéger les membres d'une exposition financière (comme Rugby Canada parce que les membres du club sont des participants inscrits) ne change rien au fait que les membres du club sont en fait ceux qui sont responsables. Si une réclamation traite d'un aspect qui n'est pas couvert par l'assurance (par exemple, une réclamation par un fournisseur pour rupture de contrat ou par un employé pour congédiement injustifié), ou pour une raison quelconque, la compagnie d'assurance refuse de fournir une couverture, alors ce seront les membres individuels qui devront cotiser.